

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



LE PRESTATAIRE QUI GÉRAIT LE CONTRAT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REFUSE DE PROLONGER AU DELÀ DU 31 DÉCEMBRE 2024.
DATE PRÉVUE À SON CAHIER DES CHARGES.

INCOMPRÉHENSIBLE ET INADMISSIBLE !

- LES AGENTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NE SONT PAS UNE PRIORITÉ POUR CETTE SOCIÉTÉ, SEUL L'ASPECT FINANCIER SEMBLE LES INTÉRESSER.
- DONT ACTE , LA VIE CONTINUE ET NOUS ESPÉRONS VIVEMENT QU'UNE AUTRE SOCIÉTÉ PRENDRA LE RELAIS ET FINALISERA LES TRAVAUX ENTREPRIS DANS L'INTÉRÊT DES FONCTIONNAIRES.

**MALGRÉ LA DÉFECTION DU PRESTATAIRE,
NOUS ATTENDONS UNE MISE EN PLACE DANS LE DÉLAI PRÉVU : 1ER NOVEMBRE 2025**

